



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPEENNE**

Bruxelles, le 17 octobre 2001

12906/01

PUBLIC 9

TRANSPARENCE

Objet : RELEVÉ MENSUEL DES ACTES DU CONSEIL
SEPTEMBRE 2001

Le présent document contient :

- à l'**Annexe I**, un relevé des actes législatifs définitifs adoptés par le Conseil en septembre 2001. Ce relevé est accompagné, à l'**Annexe II**, des déclarations au procès-verbal accessibles au public. Il mentionne également les éventuels votes contraires et abstentions, les explications de vote, ainsi que les règles de vote.
- à l'**Annexe III**, un relevé des autres actes ¹ adoptés par le Conseil en septembre 2001, avec mention, le cas échéant, des résultats de vote, des explications de vote et des déclarations que le Conseil a décidé de rendre public.

Le présent document est également accessible via Internet adresse: ("<http://ue.eu.int>"),
Rubrique "Transparence", "Relevé des actes du Conseil".

Il est à noter que seuls les procès-verbaux relatifs à l'adoption définitive des actes législatifs font foi. Les extraits des procès-verbaux en question peuvent être obtenus auprès du service Transparence adresse: ("transparency@consilium.eu.int").

¹ A l'exception de certains actes de portée limitée tels que décisions de procédure, nominations, décisions d'organes établis par des accords internationaux, décisions budgétaires ponctuelles, etc.

SEPTEMBRE 2001				
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE	
Procédure écrite achevée le 7 septembre 2001				
Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la promotion de l'électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables sur le marché intérieur de l'électricité	PE-CONS 3648/01	113/01, 114/01, 115/01, 116/01	Majorité qualifiée	
2370ème Conseil Justice, Affaires intérieures et Protection civile le 27 septembre 2001				
Décision du Conseil autorisant le Danemark à appliquer un taux différencié de droits d'accise en faveur de l'essence distribuée par des stations-service respectant certaines normes d'équipement et d'exploitation, conformément à la procédure prévue par l'article 8, paragraphe 4, de la directive 92/81/CEE	11063/01 + COR 1 (en)		Unanimité	
2371ème Conseil Marché Intérieur, Consommateurs, Tourisme le 27 septembre 2001				
Directive du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments vétérinaires	PE-CONS 3642/01 + COR (de)		Majorité qualifiée	

SEPTEMBRE 2001				
ACTES LEGISLATIFS DEFINITIFS	TEXTES ADOPTES	DECLARATIONS	VOTES/EXPLICATIONS DE VOTE ET REGLES DE VOTE	
Directive du Parlement européen et du Conseil instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain	PE-CONS 3643/01 + REV 1 (de) + REV 1 COR 1 (de) + COR 2 (sv) + COR 3 (sv)	117/01	Majorité qualifiée	
Directive du Parlement européen et du Conseil fixant des plafonds d'émission nationaux pour certains polluants atmosphériques	PE-CONS 3641/01 + COR 1 + REV 1 (fi) + REV 2 (el)	118/01, 119/01	Abstention F, I Majorité qualifiée	
Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion	PE-CONS 3640/01 + COR 1 (fr,it,sv) + REV 1 (fi) + REV 2 (el)	120/01	Majorité qualifiée	
Règlement du Conseil établissant certaines mesures de contrôle applicables aux activités de pêche de certains stocks de poissons grands migrateurs	10468/01		Majorité qualifiée	
Directive du Parlement européen et du Conseil relative à la sécurité générale des produits	PE-CONS 3644/01 + COR 1 (en)		Majorité qualifiée	

DECLARATION 113/01**Déclaration du Royaume-Uni concernant les objectifs obligatoires (article 3, paragraphe 4, de la directive)**

"Le Royaume-Uni déclare que l'inclusion de ces dispositions dans la directive ne présuppose pas l'adhésion du Royaume-Uni au principe des objectifs obligatoires, ni que ce pays approuvera toute proposition que la Commission peut présenter en application de l'article 3, paragraphe 4."

Le Luxembourg indique qu'il s'associe à la déclaration du Royaume-Uni sur les objectifs obligatoires (article 3, paragraphe 4, de la directive)

DECLARATION 114/01**Déclaration de la Finlande concernant les objectifs obligatoires (article 3, paragraphe 4, de la directive)**

"La Finlande déclare que l'inclusion de dispositions relatives à d'éventuels objectifs obligatoires dans la directive ne présuppose pas l'adhésion de la Finlande au principe des objectifs obligatoires. Au cas où la Commission présenterait une proposition en application de l'article 3, paragraphe 4, de la directive, la base juridique d'une telle proposition devra rendre compte du fait que des objectifs obligatoires pourraient avoir une incidence importante sur le choix entre différentes sources d'énergie ainsi que sur la structure globale de l'approvisionnement énergétique."

DECLARATION 115/01

Déclaration du Portugal relative aux objectifs obligatoires (article 3, paragraphe 4, de la directive)

"Le Portugal déclare que l'inclusion de dispositions relatives à d'éventuels objectifs obligatoires dans la directive ne présuppose pas l'adhésion du Portugal au principe des objectifs obligatoires.

Au cas où la Commission présenterait une proposition en application de l'article 3, paragraphe 4, de la directive, la base juridique d'une telle proposition devra rendre compte des mécanismes d'ajustement des valeurs cibles sur la base des conditions météorologiques vérifiées (comme la pluviométrie annuelle et la force du vent)."

DECLARATION 116/01

Déclaration du Royaume-Uni concernant l'accès prioritaire (article 7, paragraphe 1, de la directive)

"Le Royaume-Uni déclare que la dernière phrase de l'article 7, paragraphe 1, doit être interprétée au sens large et que "le fonctionnement du système national" englobe les circuits nationaux de commerce de l'électricité."

DECLARATION 117/01

Déclaration de la Commission

"La Commission déclare qu'une importance particulière sera donnée à l'examen des modalités de pharmacovigilance applicables aux médicaments homéopathiques dans le cadre des futures discussions au Parlement européen et au Conseil sur les propositions modifiant les présentes directives instituant des codes communautaires relatifs aux médicaments à usage humain et à usage vétérinaire.

A cet égard, la Commission souligne que ces textes codifiés ne modifient aucunement la législation actuelle, objet de la codification, et n'appellent donc aucune modification des législations nationales transposant ladite législation."

DECLARATION 118/01

Déclaration de la délégation allemande

"Le gouvernement fédéral estime que l'Allemagne ne pourra raisonnablement atteindre à partir de 2010, dans le cadre du développement de la directive, des plafonds d'émission nationaux inférieurs à ceux définis dans la position commune du Conseil que si l'appui nécessaire est garanti par des politiques et mesures communes et coordonnées dans le cadre de l'UE."

DECLARATION 119/01

Déclaration de la délégation française

"La délégation française a contribué à l'obtention de la position commune du Conseil sur la directive concernant les plafonds nationaux d'émission, en faisant , parmi les Etats membres, l'effort le plus important de réduction des émissions au regard du Protocole CEE-NU de Göteborg.

Cette position commune relative aux plafonds nationaux s'écartait de la proposition initiale de la Commission, en raison notamment des incertitudes largement reconnues de ses fondements scientifiques et économiques.

La délégation française ne peut donc pas accepter que cette proposition soit reprise, même sous forme indicative, agrégée ou partielle et qu'elle serve de référence, d'une manière ou d'une autre, à la révision de la directive.

La conciliation concernant l'adoption de cette directive fixant des plafonds nationaux a permis de trouver un accord, le même jour, sur la révision de la directive relative aux grandes installations de combustion en arrêtant notamment des mesures harmonisées de réduction des émissions des installations existantes comme l'a souhaité le Parlement.

D'une manière générale, la France, lors de la discussion sur les plafonds nationaux, avait souligné la nécessité de mesures harmonisées de réduction des principales sources responsables de la pollution de l'air.

En conséquence, et malgré le rapprochement intervenu entre les positions du Parlement et du Conseil, elle choisit de s'abstenir à propos du résultat du comité de conciliation concernant la directive relative aux plafonds nationaux d'émission."

DECLARATION 120/01

Déclaration de la délégation italienne

"Tout en se ralliant dans un esprit constructif et de coopération à l'accord intervenu au sein du *Comité de conciliation* sur la proposition de modification de la directive 88/609/CEE relative à la limitation des émissions de certains polluants dans l'atmosphère en provenance des grandes installations de combustion, l'Italie s'interroge sur la cohérence réelle des dérogations accordées pour l'utilisation de combustibles solides avec la politique générale de l'Union européenne en matière d'environnement et avec la stratégie de l'Union en matière de lutte contre les changements climatiques et pour la réalisation des objectifs de réduction des émissions de CO2."

SEPTEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Procédure écrite achevée le 12 septembre 2001 Règlement du Conseil instituant un droit antidumping définitif sur les importations de briquets de poche avec pierre, à gaz, non rechargeables, originaires de la République populaire de Chine et expédiés ou originaires de Taïwan, et sur les importations de certains briquets de poche avec pierre, rechargeables, originaires de la République populaire de Chine et expédiés ou originaires de Taïwan Doc. 11436/01 Procédures écrites achevées le 17 septembre 2001 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion (directive "accès") Doc. 10418/01 + ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques (directive "autorisation") Doc. 10419/01 + ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques (directive "service universel") Doc. 10421/1/01 REV 1 + ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques (directive "cadre") Doc. 10420/01 + ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption du règlement du Parlement européen et du Conseil établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité alimentaire européenne et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires Doc. 10880/01 + ADD 1	

SEPTEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption d'une directive du Parlement européen et du Conseil sur les substances indésirables dans les aliments pour animaux Doc. 10593/01 + COR 1 + ADD 1 Procédure écrite achevée le 24 septembre 2001 Décision du Conseil relative à la signature et à la conclusion au nom de la Communauté de l'accord international sur le café de 2001 Doc. 11953/01 2370ème Conseil Justice, Affaires intérieures et Protection civile le 27 septembre 2001 Règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 194/1999 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de panneaux durs originaires de Bulgarie, d'Estonie, de Lettonie, de Lituanie, de Pologne et de Russie et portant perception définitive du droit provisoirement institué Doc. 11538/01 Règlement du Conseil clôturant le réexamen concernant les mesures antidumping définitives instituées sur les importations de systèmes de caméras de télévision originaires du Japon par le règlement (CE) n° 2042/2000 du Conseil Doc. 11748/01 Décision du Conseil concernant la conclusion de l'accord de reconnaissance mutuelle entre la Communauté européenne et le Japon Docs 10329/01 + COR 1 (sv), 6260/2/01 REV 2 Résolution relative à l'apport de la société civile dans la recherche d'enfants disparus ou sexuellement exploitées 9004/3/01 REV 3 + COR 1 (fr)	

SEPTEMBRE 2001	
AUTRES ACTES	Votes rendus publics
2371ème Conseil Marché Intérieur, Consommateurs, Tourisme le 27 septembre 2001 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/53/CE du Conseil fixant, pour certains véhicules routiers circulant dans la Communauté, les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international Doc. 9068/01+ ADD 1 Position commune arrêtée par le Conseil en vue de l'adoption de la décision du Parlement européen et du Conseil établissant le sixième programme d'action communautaire pour l'environnement Doc. 11076/01 + COR 1 (nl) + ADD 1	Contre DK